

<http://www.snetap-fsu.fr/Le-SNETAP-FSU-structure-son-groupe.html>



Le SNETAP-FSU structure son groupe de travail Langues et consulte les enseignants de langues vivantes

- Les Dossiers - Pédagogie -
Date de mise en ligne : mercredi 1er juin 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 25 mai 2016 dernier, le SNETAP-[FSU](#) a réuni son groupe de travail « Langues vivantes ».

Gaëlle LEBAYON, sera l'animatrice nationale de ce groupe de travail pour l'année scolaire 2016-2017.

Contact : gaelle.lebayon@educagri.fr

[Imprimer le document](#)

Le groupe a tout d'abord et surtout travaillé au bilan du questionnaire qu'il avait produit. Un compte rendu que vous retrouverez dans le dossier langues de notre site.

Le GT langues s'est également fixé un certain nombre d'objectifs :

- la réalisation d'un bulletin spécial langues de notre revue « l'enseignement agricole public » à l'automne,
- la prise de contact avec la [DGER](#) et l'inspection pour la mise en place d'un groupe de travail,
- l'interpellation des Conseils régionaux pour réclamer les moyens matériels spécifiques pour l'enseignement des langues vivantes,
- la mise en place d'un stage de formation syndicale : « enseigner les langues en LP (avec la présence d'universitaires, de collègues de l'[EN](#) qui enseignent en PL....) à la fin janvier 2017,

le GT Langues s'est aussi fixé comme rôle celui de contribuer à la définition des mandats du SNETAP. Ainsi, le GT propose dans le cadre des réflexions sur la réforme du statut des enseignants que la modification suivante soit prise en compte.

Ainsi, si l'ancien décret de 1971, il était écrit : « Le professeur responsable de l'entretien et de la surveillance du laboratoire de langues vivantes d'un établissement est considéré comme effectuant à ce titre une heure de service hebdomadaire dès lors que ce laboratoire comporte au moins six cabines ».

Le groupe propose la modification suivante : « le professeur responsable de la gestion des équipements multimédias (laboratoire, classe mobile, valise de baladodiffusion...) dédiés aux langues vivantes d'un établissement est considéré comme effectuant à ce titre une heure de service hebdomadaire dès lors que l'établissement possède au moins deux de ces équipements. »

Yoann VIGNER
Secrétaire national
Secteur Pédagogie et Vie scolaire
Gaëlle LEBAYON
Animatrice nationale du Groupe de travail Langues